



Forum Mondial de la Montagne 2016

MBALE- APPEL POUR RENFORCER L'ACTION SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE MONTAGNE

« *Ne laissez pas les montagnes derrière* »

Introduction

Des représentants provenant de différents pays du monde entier, y compris les gouvernements, les organisations internationales, la société civile, les universités et le secteur privé, se sont réunis à Mbale - Ouganda du 17 au 20 octobre 2016 pour le Forum Mondial de la Montagne 2016. Ce forum était organisé par le Gouvernement ougandais et la Société de Conservation du Rift Albertin (ARCOS) avec la contribution technique et financière de l'Agence Suisse pour le Développement et la Coopération (SDC), en collaboration avec des partenaires dont le CONDESAN d'Amérique Latine, l'ICIMOD d'Asie Australe, l'Université d'Asie Centrale, le Département de Géographie de l'Université de Zurich, Centre pour le Développement et l'Environnement de l'Université de Berne, la Fondation pour le Développement Durable des régions de Montagne (FDDM), ainsi que le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Secrétariat du Partenariat de la Montagne, la Communauté de l'Afrique de l'Est et l'Ambassade de France en Ouganda.

L'objectif général du Forum Mondial de la Montagne 2016 était de partager les leçons et les expériences sur le Développement Durable des Montagnes (DDM) et de discuter des futurs défis et des opportunités pour le DDM. Ces discussions se sont basées sur les recommandations du Forum Mondial de la Montagne de 2014 à Cusco, au Pérou, les constatations ainsi que les recommandations du Forum Régional Africain sur les montagnes qui a eu lieu en 2014 à Arusha, en Tanzanie, ainsi que sur les conclusions des processus politiques internationaux en cours, y compris l'accord de Paris sur le changement climatique et les objectifs de développement durable.

PREAMBULE

Les participants du Forum Mondial de la Montagne 2016,

AVOUANT que les montagnes fournissent des biens et des services indispensables aux communautés des régions montagneuses et des basses terres, et qu'elles abritent une diversité biologique et culturelle unique, fournissant des produits forestiers ligneux et non ligneux, de l'eau, des aliments, des ressources génétiques et de l'énergie aux niveaux local, national et international ;

RECONNAISSANT que les montagnes jouent un rôle clé dans le développement durable ainsi que dans l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques des communautés de montagne et de plaine ; et abritent certains des peuples les plus pauvres et marginalisés du monde ;

PREOCCUPÉS par le fait que la pression exercée par les activités humaines et les changements climatiques entraîne une perte rapide de la biodiversité des montagnes, une dégradation des sols et des catastrophes croissantes, mettant en péril la capacité des montagnes à soutenir les moyens de subsistance communautaire et la fourniture continue de services écosystémiques ;

RAPPELANT les diverses conventions essentielles pour les communautés de montagne et la biodiversité, y compris la Convention sur la Diversité Biologique (CDB); la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et d'autres conventions et accords internationaux relatifs au développement durable des montagnes;

RECONNAISSANT l'importance des régions montagneuses, comme souligné dans le chapitre 13 (Développement durable des montagnes) d'Action 21 (Rio de Janeiro, 1992) et dans le Plan de mise en oeuvre du Sommet Mondial pour le Développement Durable (Johannesburg, 2002);

RÉAFFIRMANT le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable intitulé « L'avenir que nous voulons » (Rio de Janeiro, 2012), notamment en vertu des paragraphes 210, 211 et 212 qui reconnaissent l'importance des montagnes et de leurs services pour atteindre le développement durable, tout en admettant le rôle des gens de montagne et leurs connaissances indigènes pour relever les défis mondiaux actuels, y compris le changement climatique ;

RAPPELANT la Résolution 68/217 adoptée par l'Assemblée Générale le 20 Décembre 2013 concernant le développement durable des montagnes et d'autres résolutions pertinentes de l'Assemblée Générale des Nations Unies, encourageant les États et toutes les parties prenantes à examiner de manière appropriée les questions concernant le développement durable des montagnes lors de l'élaboration du Programme de développement pour l'après-2015 ;

RAPPELANT les résultats du « Forum Régional Africain sur la Montagne 2014 » tenu à Arusha du 22-24 Octobre 2014, les résolutions du « Forum Mondial de la Montagne 2014 » qui s'est tenu à Cusco du 23 au 24 Mai 2014, ainsi que les conclusions de la « Quatrième réunion mondiale du Partenariat pour la montagne », Tenue à Erzurum (Turquie) du 17 au 20 Septembre 2013 ;

ADMETTANT les initiatives mondiales en cours visant à relever les défis auxquels les régions de montagne font face, et à promouvoir le développement durable des montagnes à l'échelle mondiale, telles que le Programme de Développement Durable des Montagnes pour un Changement Mondial (SMD4GC) et le Partenariat de la Montagne ;

RECONNAISSANT que les chaînes de montagnes sont souvent partagées entre plusieurs pays, d'où la nécessité de renforcer la coopération transfrontalière, notamment en adoptant des cadres transfrontaliers et régionaux pour la gestion durable des écosystèmes de montagnes afin de mener des recherches appropriées, mettre en place un système de gestion des données, ainsi que mettre en place des lois et des politiques adéquates ;

PRÉOCCUPÉS par la constatation qu'un habitant sur trois des régions de montagne des pays en développement est confronté à l'insécurité alimentaire et que cette tendance est en augmentation, comme l'indique une étude récente de la Partenariat de la Montagne ;

PRENANT NOTE de la nécessité de promouvoir et de sauvegarder la diversité culturelle et la connaissance traditionnelle pour assurer la provision de moyens de subsistance durables et résistants dans les régions montagneuses, la protection des services écosystémiques et le bien-être des gens pour des générations présentes et futures ;

CONSCIENTS du rôle crucial joué par les femmes et les peuples indigènes dans la protection de l'environnement, des cultures et des traditions de montagne ;

ADMETTANT les délibérations du Forum Mondial de la Montagne tenu à Mbale sous le thème principal « Montagnes pour notre avenir » et les sous-thèmes : 1) Les montagnes et les changements climatiques, 2) Les communautés des régions montagneuses et les moyens de subsistance, 3) Les services écosystémiques des montagnes, 4) L'agriculture durable dans les régions montagneuses ;

Ont formulé ces recommandations sur les politiques, les connaissances et les actions sur le terrain, concernant le développement durable des montagnes, en ciblant les acteurs au niveau mondial, régional et national :

1. POLITIQUES

1.1. Au niveau mondial

- A) Reconnaître les montagnes comme des contextes clés pour le développement durable.
- B) Sensibiliser le fait que, selon les données scientifiques, le réchauffement des zones montagneuses est considérablement supérieur à la moyenne mondiale, mettant en danger la réalisation des objectifs de développement durable et les objectifs de l'Accord de Paris en matière de température mondiale.
- C) Reconnaître les liaisons entre en amont et en aval, notamment en ce qui concerne les services écosystémiques de montagne tels que l'approvisionnement en eau douce.
- D) Promouvoir l'intégration des pays et des communautés de montagne dans les processus et les négociations internationaux à travers une voix forte des peuples de montagne.
- E) Encourager une collaboration plus étroite entre les acteurs de la montagne au sein du Partenariat de la Montagne.

1.2. Au niveau régional

- A) Renforcer les structures existantes et promouvoir la création de nouveaux cadres et mécanismes régionaux pour la coopération en relation avec des écosystèmes de montagne.

1.3. Au niveau national

- A) Prendre en considération les Montagnes dans les outils et stratégies de planification aux niveaux national et infranational, y compris les stratégies nationales de développement, les plans nationaux d'adaptation et contributions déterminées au niveau national à l'Accord de Paris (NDC).
- B) Mettre en place des politiques spécifiques en ce qui concerne le partage des avantages et de primes d'encouragement pour l'utilisation durable des services écosystémiques de montagne et pour réduire l'arriéré dans le développement des régions de montagnes et les niveaux élevés de pauvreté, y compris les politiques visant à renforcer les droits des communautés de montagne aux ressources naturelles et ressources foncières.
- C) Mettre en oeuvre les objectifs de développement durable au niveau national en définissant des objectifs nationaux spécifiques en matière de montagne, avec la participation des populations des montagnes et, par conséquent, en les intégrant dans des mécanismes cohérents et faire des rapports de suivi.
- D) Promouvoir l'intégration de l'adaptation basée sur les écosystèmes, de l'adaptation basée sur les communautés de montagne et d'autres approches de soutien dans les processus pertinents de développement national.

2. CONNAISSANCES

2.1. Au niveau mondial

- A) Sensibiliser et mobiliser les hommes politiques, les décideurs, les médias et le public en se référant à des informations scientifiques, des données et des évaluations solides et fiables.
- B) S'efforcer d'avoir un chapitre consacré aux montagnes dans le prochain sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), en mobilisant des scientifiques de montagne pour être désignés par l'intermédiaire de leurs points focaux nationaux respectifs avant la fin d'octobre 2016.
- C) Soutenir les séries du Forum Mondial de la Montagne et d'autres plateformes pour permettre l'échange de connaissances et de politiques entre les différentes régions de montagne et fournir un espace d'évaluation des progrès mondiaux dans le développement des montagnes conformément aux objectifs de développement durable et à l'Accord de Paris.

2.2. Au niveau régional

- A) Faciliter le dialogue régional et transfrontalier sur le développement durable des montagnes et les objectifs de développement durable à travers la science, l'échange de connaissances et les preuves.
- B) Renforcer les activités existantes et promouvoir la création de nouveaux centres de compétences régionaux en matière de montagne pour appuyer la gestion régionale et l'échange des connaissances scientifiques, traditionnelles et politiques.

2.3. Au niveau national

- A) Créer des bases de données de référence, des évaluations et suivis sur les montagnes, et fournir un accès gratuit à ces données.

- B) Soutenir le suivi à long terme des indicateurs de montagne comme une clé pour évaluer et assurer l'avancement de la mise en oeuvre des objectifs de développement durable (y compris Index de la couverture verte).
- C) Reconnaître, renforcer et protéger les connaissances locales et traditionnelles, ainsi que les pratiques de développement durable de la montagne tenant compte du genre et les inclure dans la production et le partage de connaissances sur le développement durable de la montagne.

3. ACTIONS SUR TERRAIN

3.1. Au niveau mondial

- A) Faciliter l'accès au financement, le renforcement des capacités, l'échange de technologies (traditionnelles et modernes), la science et le suivi pour le développement durable des montagnes, par le biais des divers programmes d'assistance financière et technique tels que le Fonds vert pour le climat, le Fonds pour l'environnement mondial, etc.

3.2. Au niveau régional

- A) Promouvoir le dialogue sur les opportunités et les défis régionaux dans le développement durable de la montagne.
- B) Promouvoir la coopération transfrontalière surtout pour des actions sur le terrain.

3.3. Au niveau national

- A) Investir dans la gestion durable des ressources naturelles et dans le renforcement des moyens de subsistance des montagnes, la culture locale, l'autonomisation et l'accès aux ressources et aux services de base tels que la microfinance.
- B) S'efforcer de trouver des moyens de subsistance durable pour les populations de montagne, en mettant l'accent sur les peuples autochtones, le genre et le développement inclusif.
- C) Soutenir l'échange de pratiques et d'innovations efficaces entre les populations autochtones de montagne et les communautés locales.
- D) Soutenir le développement des petites et moyennes entreprises et promouvoir le partage des avantages et la création d'emplois durables et d'entreprises communautaires locales, en mettant l'accent sur les biens et services de montagne.
- E) Renforcer la sécurité alimentaire et la résilience dans les régions montagneuses en diversifiant les systèmes alimentaires, les sources de revenus et les régimes pour une meilleure nutrition.
- F) Devenir un membre actif du Partenariat de la Montagne.

Appréciation

Nous apprécions l'accueil chaleureux et l'hospitalité offerte aux participants par le Gouvernement de la République de l'Ouganda et son peuple.

Fait à Mbale le 20 Octobre 2016

